

Le 4 mai 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAS DE LEGIONELLOSE A CHARLEVILLE-MEZIERES ET SON AGGLOMERATION : POINT DE SITUATION

Depuis le 10 février 2023, 15 cas de légionellose ont été diagnostiqués chez des patients âgés de 50 à 89 ans résidant dans l'agglomération de Charleville-Mézières ou s'y étant déplacés, dans les 14 jours précédant leurs signes cliniques. Tous ont été hospitalisés : 14 sont guéris ou sont en voie de guérison, un homme d'une soixante-dizaine d'années est décédé fin avril des suites de l'infection.

A titre de comparaison, dans le département des Ardennes, en moyenne 10 cas de légionellose sont déclarés chaque année. Cette situation suggère une source commune de contamination, non encore identifiée à ce jour.

Des investigations, menées par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Santé publique France Grand Est et la DREAL sont en cours afin d'identifier l'origine de la contamination et de mettre en place les mesures de contrôle et de prévention adaptées à la situation.

La surveillance des installations collectives à risque recensées dans l'agglomération n'a pas permis d'identifier de source de contamination, et des contrôles complémentaires sont en cours. Toutes les mesures de précaution nécessaires ont été prises en prescrivant des désinfections complètes de toutes les tours aéro-réfrigérantes du secteur.

Les établissements de santé de Charleville-Mézières et les professionnels de santé libéraux ont été informés de cette situation pour vigilance au diagnostic et signalement immédiat aux autorités sanitaires.

La légionellose en bref

La légionellose est une **infection pulmonaire**, qui affecte essentiellement les adultes et plus particulièrement les personnes fragilisées (personnes âgées, tabagisme, maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies affaiblissant les défenses immunitaires, etc).

Elle se traduit par un état grippal fébrile (toux, difficultés à respirer) et peut parfois s'accompagner d'autres signes (diarrhées, douleurs musculaires, fatigue intense, manque d'appétit...). L'évolution de la maladie s'oriente rapidement vers une pneumopathie avec nécessité d'hospitalisation dans la grande majorité des cas.

La contamination se fait principalement **par voie respiratoire**, par l'inhalation de gouttelettes contaminées diffusées en aérosol (douche, bain bouillonnant, etc). Elle peut également provenir des systèmes de refroidissement (tours aéro-réfrigérantes) de certaines installations industrielles et des réseaux d'eau chaude. **La consommation d'eau du robinet n'est pas à remettre en cause**, la contamination se faisant exclusivement par voie respiratoire.

Dans la majorité des cas, sous traitement antibiotique adapté, l'évolution est favorable. Le traitement est d'autant plus efficace qu'il est mis en œuvre rapidement. Il n'y a donc aucune mesure particulière de prévention à mettre en œuvre hormis consulter son médecin traitant en cas de syndrome grippal fébrile ou de difficultés respiratoires. **La légionellose ne se transmet pas de personne à personne.**

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr